

*Voies et moyens*

proposées dans le budget de mai. Dans l'ensemble, les mesures annoncées dans le budget de mai sont entrées en vigueur en 1972 et c'est pourquoi nous devons d'abord les étudier en priorité.

Je prie instamment la Chambre d'étudier les mesures fiscales de 1972 avec rapidité.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Lorsque ces mesures auront été réglées, le Parlement sera prié d'étudier les mesures fiscales qui découlent des budgets de mai et de février pour l'année 1973 et les années d'imposition subséquentes. Ces mesures comprennent notamment des questions comme l'augmentation de l'exemption de base, la diminution d'impôt consentie aux particuliers, l'indexation du système de l'impôt personnel sur le revenu, les dégrèvements fiscaux accordés aux entreprises de fabrication et de transformation et les réductions des droits de douane et des taxes d'accise et de vente pour 1973.

Je suis certain que les députés conviendront qu'il s'agit là d'une façon sensée et ordonnée de procéder dans l'étude des mesures fiscales auxquelles ont donné lieu les budgets de mai et de février.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Avec la permission de la Chambre, je demande que ces avis soient reproduits au Feuilleton des avis annexé aux *Procès-verbaux*. Et, monsieur l'Orateur, je vous prierais, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, de désigner un ordre du jour qui permettra d'étudier ces motions de voies et moyens mardi prochain.

[*Note de l'Éditeur: Le texte de la motion des voies et moyens ci-dessus apparaît dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, si ces questions dont le ministre des Finances (M. Turner) s'est occupé et la façon dont il s'en est occupé n'étaient pas si graves pour le pays, toute cette histoire serait ridicule.

**Des voix:** Bravo!

• (1430)

**M. Stanfield:** Vous remarquerez évidemment que, tout d'abord, le ministre remplace maintenant les avis de motions de voies et moyens qu'il avait donnés en présentant son budget par d'autres. Cela est tout à fait contraire à la tradition de la Chambre, qui reconnaît aux avis de motions de voies et moyens donnés avec le budget une certaine valeur. C'est encore une preuve que la décision prise par le gouvernement durant un mois quelconque sera remplacée par quelque chose de tout à fait différent le mois suivant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Nous ne saurons pas, monsieur l'Orateur, si les avis de motions que le ministre n'a pas encore déposés modifieront ses propositions budgétaires avant de les avoir vues, ainsi que les bills qui en découleront. Le ministre propose que la Chambre s'occupe d'abord des questions fiscales relatives à 1972. Je reconnais sans hésitation l'urgence de ces propositions, car elles touchent des milliers de Canadiens. C'est déjà l'époque de l'année où on produit sa déclaration d'impôt, et le contribuable canadien est d'emblée aux prises avec une formule obscure et

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

compliquée où même les experts ont bien du mal à se retrouver.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Comme si cela ne suffisait pas, un aspect encore plus inquiétant de la situation actuelle est le fait que les Canadiens sont invités à remplir une déclaration d'impôt fondée sur une loi qui n'existe pas. A coup sûr, il ne peut y avoir un exemple plus condamnable de l'incompétence administrative du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Le ministre des Finances nous a présenté, il y a près de 11 mois, des propositions annonçant des exonérations et des déductions fiscales plus importantes en faveur des personnes de 65 ans et plus, des handicapés, des invalides et des étudiants à plein temps, dont les effets seraient rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 1972. Au moment de leur présentation, le ministre des Finances et le premier ministre (M. Trudeau) ont tout fait pour s'en attribuer le mérite, sans toutefois avoir la simple décence de faire adopter ces propositions avant d'annoncer des élections qui ne se sont pas déroulées aussi bien qu'ils l'avaient espéré.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Or des milliers de chèques de remboursement d'impôts sont maintenant retenus parce que ce gouvernement n'a pas pris ses responsabilités au sérieux, et ces promesses sont restées en suspens avec l'annonce des élections. Après les élections, le gouvernement a attendu deux mois avant de convoquer la Chambre et trois mois avant de lui présenter ces mesures; voici que le ministre, qui doit maintenant se classer parmi les plus grands comédiens de tous les temps...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** ... se présente maintenant à la Chambre en déclarant: «Je prie instamment la Chambre d'étudier les mesures fiscales de 1972 avec rapidité».

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hees:** Il veut faire revenir le vaudeville.

**M. Stanfield:** Le ministre des Finances a certainement beaucoup de culot pour parler ainsi à la Chambre des communes. Je n'ai pas l'impression qu'il offrirait très facilement sa démission. Je puis l'assurer que comparativement à la conduite du gouvernement depuis mai en ce qui concerne ces propositions, la Chambre procédera avec toute la vitesse voulue.

Moi aussi je considère ces propositions urgentes pour les raisons que j'ai données et que tous connaissent. Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir de la part du ministre des Finances un peu de franchise et de largeur d'esprit? Pourquoi pas nous remettre toutes les propositions des voies et moyens afin que nous puissions les examiner ensemble? Nous avons maintenant les propositions budgétaires de 1972, celles de 1973 et une partie des motions des voies et moyens qui portent sur les deux budgets.

**M. Fairweather:** Nous avons aussi les propositions de M. Lewis.

**M. Stanfield:** Qu'est-il advenu des propositions fiscales des corporations pour 1972?

**Une voix:** Envolées.

**Des voix:** Ho, ho!